

A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres
Pour information à :
Mesdames et Messieurs les Gouverneurs de
province
Mesdames et Messieurs les Commissaires
d'arrondissement

Votre correspondant: Christophe VERSCHOORE	T 02 518 20 46	Votre référence	Annexes 1
E-mail christophe.verschoore@rrn.fgov.be	F 02 518 25 46	Notre référence III.21/724/R/1162/12	Bruxelles 16.07.2012

Instructions générales relatives aux cartes d'identité électroniques de Belges - Nouvelle version coordonnée au 1^{er} juin 2012.

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la nouvelle version coordonnée des Instructions Générales relatives aux cartes d'identité électroniques de Belges peut être consultée sur le site web : www.ibz.rrn.fgov.be (Partie eID – Instructions). Celles-ci y sont constamment tenues à jour.

Cette nouvelle version coordonnée remplace intégralement la précédente du 1^{er} juillet 2010. Elle fait suite à l'évaluation menée en concertation avec les Associations des Villes et Communes du Royaume et les délégations régionales du Registre national concernant les sessions d'informations sur les Instructions qui ont été organisées dans les provinces à l'attention des administrations communales.

Cette nouvelle version intègre également les différentes circulaires ou notes qui vous ont été envoyées depuis la précédente version ainsi que les dernières évolutions juridiques ou technologiques liées à la délivrance des cartes d'identité électroniques de Belges.

Afin de vous faciliter la lecture de ces nouvelles Instructions générales, vous trouverez, en annexe, un récapitulatif des principales nouveautés et adaptations qui méritent particulièrement votre attention.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Ministre de l'Intérieur :

Luc VANNESTE
Directeur général